



Mairie de
Sennecey-lès-Dijon

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 27 août 2020 à 20 heures 00 minutes
Espace Saint Maurice

Présents :

M. BELLEVILLE Philippe, Mme BONTEMPS Monique, Mme BOULEZ Sandrine, M. CHAPPERON Nicolas, M. CHEVRIAU Christophe, Mme EVE-VERAN Caroline, Mme GREGOIRE Catherine, Mme HUMBERT Patricia, M. JEOFFROY Jean-Luc, M. MAJASTRE Bertrand, Mme MARTIN Nelly, M. MARTIN Roger, M. MAZIER Patrice, M. SAUSSIER Alexandre, Mme SCHMITT Marie-Françoise, M. SERVY Alain.

Procuration(s) :

M. CAMUS Thierry donne pouvoir à Mme HUMBERT Patricia,
Mme TEBARI Fatima donne pouvoir à M. CHEVRIAU Christophe.

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme BILLIET Agnès, M. CAMUS Thierry, Mme TEBARI Fatima.

Secrétaire de séance : M. SERVY Alain

Président de séance : M. BELLEVILLE Philippe

01 - Approbation des comptes rendus des séances des 17 juin et 10 juillet 2020

Rapporteur : Philippe BELLEVILLE, Maire

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les comptes rendus des séances des 17 juin et 10 juillet.

02 - Information du Conseil municipal conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations confiées au Maire

Rapporteur : Philippe BELLEVILLE, Maire

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil municipal de l'utilisation des délégations qui lui ont été confiées par l'assemblée :

DEMANDE DE SUBVENTIONS

- **Décision n°2020-09 : Centre Polyvalent - Rénovation du bar - Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Côte d'Or :**
 - Montant des dépenses éligibles : 9 868,00 € HT
 - Subvention sollicitée : 4 934,00 € HT (50%)

- **Décision n°2020-010 : Plaine des Sports - Création d'un jardin d'athlétisme et d'une aire de glisse - Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Côte d'Or :**
 - Montant des dépenses éligibles : 319 881,23 € HT
 - Subvention sollicitée : 95 964,37 € HT (30%)
- **Décision n°2020-011 : Accueil Jeunes - Projet "Inventé - Printemps", ateliers d'écriture, de chant et scénique autour du thème de l'exil - Demande de subvention auprès de l'Etat (Direction de la Cohésion Sociale de la Côte d'Or) :**
 - Montant des dépenses éligibles : 3 635,00 €
 - Subvention sollicitée : 1 272,00 € HT (35%)
- **Décision n°2020-012 : Accueil Jeunes - Projet "Inventé - Printemps", ateliers d'écriture, de chant et scénique autour du thème de l'exil - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or :**
 - Montant des dépenses éligibles : 3 635,00 €
 - Subvention sollicitée : 1 272,00 € HT (35%)
- **Décision n°2020-014 : Demande d'aide exceptionnelle aux accueils de loisirs sans hébergement fonctionnant pendant les congés d'été auprès de l'Etat (Direction de la Cohésion Sociale de la Côte d'Or) :**
 - Surcoût estimé pour faire face au Covid-19 : 8 420,00 € (soit 12,1 % du budget réajusté)
 - Aide sollicitée : 8 420,00 €
- **Décision n°2020-017 : Ecole élémentaire - Création d'un enclos à poubelles - Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Côte d'Or :**
 - Montant des dépenses éligibles : 6 192,90 € HT
 - Subvention sollicitée : 3 096,45 € (50 %)

EMPRUNT

- **Décision n°2020-013 : Réalisation d'un prêt-relais pour le pré-financement des subventions attribuées pour les travaux de la Plaine des Sports :**
 Dans le cadre du pré-financement des subventions attribuées pour les travaux d'aménagement de la Plaine des Sports (Phase 2), un prêt-relais a été souscrit auprès de la Banque Populaire de Bourgogne-Franche-Comté selon les caractéristiques suivantes :
 - Montant : 270 000,00 €
 - Durée : 1 an
 - Echéance trimestrielle
 - Taux d'intérêt : 0,66 %
 - Frais de dossier : néant

TARIFS MUNICIPAUX

- **Décision n°2020-015 : Fixation des coûts de sortie applicables pour l'Accueil Jeunes pendant les vacances de juillet 2020 :**

Sortie	Coût de sortie
Accrobranche	14,00 €
Bubble Foot	20,00 €
Longboard	15,00 €
Escape Game	20,00 €

- **Décision n°2020-018 : Fixation des coûts de sortie applicables pour l'Accueil Jeunes pendant les vacances d'Août 2020 :**

Sortie	Coût de sortie
Disc Golf	14,00 €
Escape Game	20,00 €

BAUX COMMERCIAUX

- **Décision n°2020-016 : Contrat de bail n°2011/05 - Avenant n°4 portant renouvellement du bail**

Le bail n°2011/05 en date du 11 juillet 2020, conclu avec la société SNC SOARES-VIERA (Tabac-Pressé), est renouvelé pour une durée de 9 années entières et consécutives à compter du 11 juillet 2020. Ledit bail est renouvelé moyennant un loyer annuel de 6 452,16 € HT.

03 - COVID 19 - Exonération partielle de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Rapporteur : Philippe BELLEVILLE, Maire

Cette question est retirée de l'ordre du jour de la présente séance.

04 - Personnel communal - Adaptation du tableau des effectifs

Rapporteur : Philippe BELLEVILLE, Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la présente délibération concerne une adaptation du tableau des effectifs liée à la pérenisation d'un poste actuellement pourvu sur la commune par un agent contractuel.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par le Conseil municipal.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de :

- créer le poste suivant :
 - un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2ème classe à raison de 31h30 hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **donne un avis favorable sur l'adaptation du tableau des effectifs ci-avant précisée et décide de créer le poste correspondant ;**
- **précise que cette adaptation sera effective à compter du 1er octobre 2020 ;**
- **dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2020 ;**
- **mandate son Maire pour effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

05 - Collectif "Vivre en Chat Libre" - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Philippe BELLEVILLE, Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été alerté, par le collectif « Vivre en Chat Libre » dont le siège est situé à Saint Apollinaire (21850), d'une multiplication de chats errants sur la commune de Sennecey-lès-Dijon et plus particulièrement à proximité du cimetière (rue du Pré aux Moines).

Il précise que la réglementation en vigueur dispose que le Maire est responsable des animaux divagants ou errants sur sa commune.

Cependant, le Maire, tout en étant en charge de remédier à cette nuisance, ne peut intervenir que dans un cadre bien défini. Les chats errants, pour limiter les désagréments, peuvent être capturés, stérilisés et remis dans leur milieu naturel. Afin de limiter la prolifération, le collectif « Vivre en Chat Libre » a procédé à une première campagne de capture, d'identification et de stérilisation des chats errants en partenariat avec la commune. Le coût de cette opération, dont les frais ont été avancés par ledit collectif, s'élève à 633,78 € pour la capture et la stérilisation de 12 chats (4 mâles et 8 femelles).

S'agissant d'une obligation réglementaire pour la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 633,78 € au collectif « Vivre en Chat Libre » en remboursement des frais avancés lors de cette campagne de stérilisation.

Il précise qu'une seconde campagne, toujours située à proximité du cimetière, se déroulera du 31 août au 11 septembre 2020, en partenariat avec le collectif « Vivre en Chat Libre » et le RAPPAPPEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **décide d'attribuer une subvention exceptionnelle au collectif « Vivre en Chat Libre » dont le siège est situé à Saint-Apollinaire (21850) ;**
- **fixe le montant de cette subvention à 633,78 € ;**
- **dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 de la commune ;**
- **mandate son Maire pour effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

06 - Informations et communications diverses

Monsieur Roger MARTIN, Conseiller délégué à la Citoyenneté, informe le Conseil municipal :

- des premiers éléments de bilan des accueils de loisirs durant l'été 2020. Il souligne le travail des équipes d'animation qui, malgré les contraintes sanitaires, ont fait preuve d'adaptation, de réactivité et d'innovation. L'ensemble du Conseil municipal se joint à lui pour adresser leurs remerciements à l'ensemble des agents s'étant impliqués dans l'organisation de ces accueils.
- de la relance du dispositif de participation citoyenne. A ce jour, 5 référents locaux sont prêts à poursuivre leur investissement dans ce dispositif.

Madame Catherine GREGOIRE, Adjointe déléguée à la Culture, aux Sports et à la Vie Associative, informe le Conseil municipal :

- de la réunion du 25 août 2020 en direction des associations locales ayant pour objectif de préparer la reprise des activités associatives au regard des contraintes sanitaires actuelles. Un guide d'appui à la reprise des activités, élaboré par les services municipaux, a été remis à chaque association.
- de la réouverture des rayons de la Médiathèque Michel Pimpie dans le respect des recommandations sanitaires (port du masque, lavage de main à l'entrée et à la sortie, sens de circulation). Elle précise que le dispositif de biblio-drive est également maintenu.

Monsieur Jean-Luc JEOFFROY, Adjoint délégué à la Vie Sociale et aux Solidarités, informe le Conseil municipal :

- de l'action du Centre Communal d'Action Sociale durant l'épisode de canicule de cet été. Sur la base du registre communal des personnes vulnérables, des contacts réguliers ont été mis en place par les volontaires du CCAS. Il précise que, suite à la crise sanitaire, cette liste a été grandement alimentée et, aujourd'hui, près de 20 foyers y sont inscrits.

Monsieur Alain SERVY, Adjoint délégué aux Finances, à la Communication et l'Événementiel, informe le Conseil municipal :

- de la parution prochaine du bulletin municipal. L'ensemble des éléments de communication est attendu pour le 13 septembre 2020.

Monsieur Christophe CHEVRIAU, Adjoint délégué aux Ressources Humaines, à l'Urbanisme, au Patrimoine et à l'Environnement, informe le Conseil municipal :

- des travaux en cours sur la Plaine des Sports.

Monsieur Philippe BELLEVILLE, Maire, informe le Conseil municipal :

- de sa réunion prochaine à Dijon métropole relative aux futurs aménagements cyclables métropolitains.
- du décès de Mme GAUTHERON, ancienne Conseillère municipale et Adjointe de la commune.
- de la célébration du centième anniversaire de Mme LAURENTI, ancienne enseignante et directrice d'école durant 23 ans sur la commune.

Fait à SENNECEY-LES-DIJON
le 2 septembre 2020
Le Maire,



L'intégralité des délibérations est consultable en mairie aux horaires habituels d'ouverture.